



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 15 septembre 2023**

N° 1

Date de convocation :

11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre, à 20 heures

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents :

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy FAUTRELLE, Michelle GENTIL, Guy JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Catherine BERTIN donne pouvoir à Emmanuel BILLET, Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX, Jean-François MICHEL donne pouvoir à Christian BOISSON.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Approbation du projet de plan parcellaire modifiant le domaine public autoroutier au lieu-dit « le pré rouge ».

Le Maire indique qu'il a été contacté par la société APRR car elle a pour obligation de faire déboucher sa sortie technique située au pré rouge sur une voie publique. De plus, cette voie technique autoroutière ne doit pas être commune avec d'autres usagers comme c'est le cas actuellement sur la commune de Ruffey puisqu'elle sert de sortie aux parcelles ZP 37 et ZP 43. La société APRR souhaite ainsi modifier le plan parcellaire.

Dans le même temps, un permis de construire sur la parcelle ZP 37 a été déposé le 22 novembre 2022 par la société Entre Deux Productions pour la création d'une salle de spectacle. L'ouverture de cet établissement recevant du public nécessite une couverture incendie qui ce révèle insuffisante sur cette zone. Après discussion avec les porteurs de projets, il a été convenu que ceux-ci dimensionnent la réserve pour le quartier tout entier (soit 240 mètres cube). Celle-ci sera rétrocédée à la commune avec son terrain d'emprise à l'euro symbolique. En contre partie la commune entretiendra cette réserve incendie et assurera un accès direct sur une voie publique aux parcelles ZP 37 et 43 et à la sortie autoroutière en classifiant les infrastructures existantes comme voirie communale.

La société APRR a lancé le processus de délimitation complémentaire du domaine autoroutier, permettant d'identifier précisément la surface de la voie à remettre à la commune ainsi que les terrains à rétrocéder à M. Jacquard. Après accord de la commune, APRR sollicitera son géomètre pour procéder aux divisions parcellaires nécessaires, et prendra à cette occasion en charge la division parcellaire relative à la mise en place de la poche incendie.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 039-213904717-20230915-2023091-DE



Dès que cette nouvelle délimitation du domaine autoroutier aura été validée par l'Etat, APRR mettra en œuvre l'acte de transfert de la portion de voie communale au profit de la commune. Les frais de cet acte de transfert seront pris en charge par APRR, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Les régularisations des terrains actuellement occupés par l'entreprise de M. Jacquard feront quant à elles l'objet d'un acte de cession classique entre M. Jacquard et APRR, aux frais de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

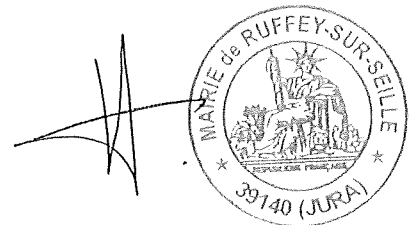
REND un avis favorable au projet de délimitation des voies ou parcelles rétablies dans le cadre du domaine public autoroutier concédé de l'autoroute A39, telle qu'elle figure au plan projet.

NOTE que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la société APRR.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la commune.

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA

Le Maire,
Emmanuel BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 15 septembre 2023

N° 2

Date de convocation :
11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre, à 20 heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convouqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres présents :

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Christian BOISSON,
Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy FAUTRELLE, Michelle
GENTIL, Guy JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX,
Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Catherine BERTIN donne pouvoir à Emmanuel BILLET,
Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX,
Jean-François MICHEL donne pouvoir à Christian BOISSON.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Révision du loyer du local de l'association de chasse.

Le Maire indique que le bâtiment communal situé à Bard fait l'objet d'un acte de bail pour location en
date du 2 mars 2001 à la société de chasse de Ruffey pour un montant annuel de 200 francs.

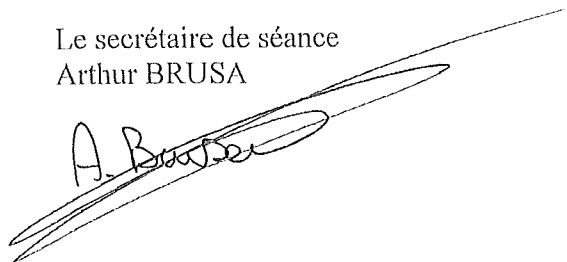
Le 14 décembre 2001, le conseil municipal par délibération avait fixé le loyer annuel de 31 euros à
compter de l'année 2002.

Ce montant n'ayant pas été revalorisé depuis cette date, le Maire propose de porter le loyer annuel à 50€.

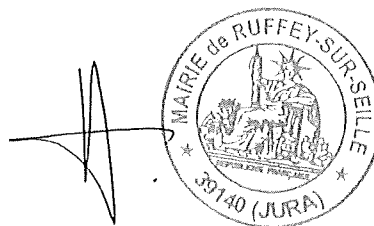
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

FIXE le montant de la location annuelle du local situé à Bard à la société de chasse de Ruffey-sur-Seille
à la somme de 50 euros à compter de 2024.

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA



Le Maire,
Emmanuel BILLET



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 15 septembre 2023**

N° 3

Date de convocation :

11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre, à 20 heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents :

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Christian BOISSON,
Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy FAUTRELLE, Michelle
GENTIL, Guy JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX,
Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Catherine BERTIN donne pouvoir à Emmanuel BILLET,
Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX,
Jean-François MICHEL donne pouvoir à Christian BOISSON.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Vente au département du Jura de 1307 m² de terrain longeant la RD 20 au lieu-dit « le Troussant » pour l'euro symbolique.

Le Maire expose que dans le cadre de la finalisation de l'aménagement de la voie de la Bresse Jurassienne, le Département a déterminé son emprise foncière le long de la RD n°20 pour réaliser le tracé de liaison entre Larnaud et Courlans.

L'acquisition proposée par le Département à l'euro symbolique concerne les parcelles au lieu-dit Le Troussant cadastrées AW 177 et AW 179 comme indiqué sur le plan joint pour une surface totale de 1 307m². Tous les frais accessoires sont à la charge du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 3 voix contre (Guy JEANDOT, Véronique RAMEAUX et Thierry JOUBERT).

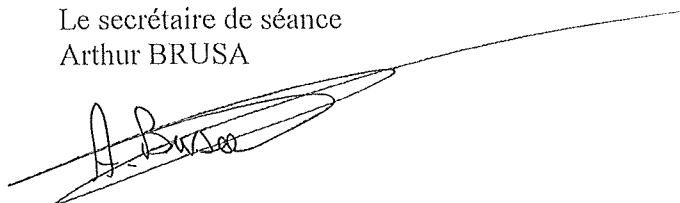
APPROUVE la réduction des parcelles

Anciennes références Sections et n°	Lieu-dit	Nouvelles références Sections et n°	Surface acquise le Département
AW41	Le Troussant	AW177	316 m ²
AW60	Le Troussant	AW179	991 m ²
		TOTAL	1 307 m ²

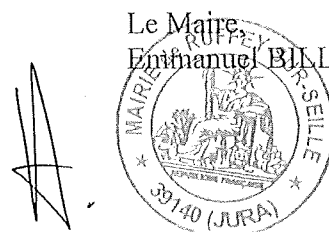
APPROUVE la vente à l'euro symbolique

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la vente.

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA



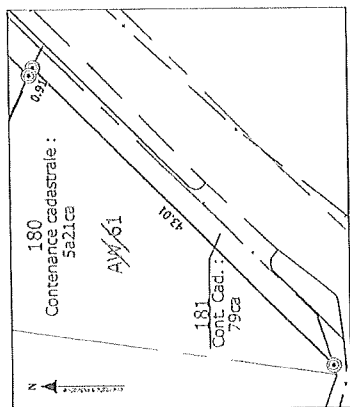
Le Maire
Emmanuel BILLET



Propriétés de la Commune de RUFFEY-SUR-SEILLE
et M. André GUYENNOT
RUFFEY SUR SEILLE - Section AW - "Le Troussant"

PLAN DE DIVISION
DA n° 300T numéroté le 27/03/2023

Echelle : 1/2000



Agrandissement. Echelle : 1/500

178
Contenance cadastrale : 7ha02a39ca

AW/50

179
Cont. Cad. : 9a91ca

ZK 15

Agrandissement. Echelle : 1/500

AW 37

177
Cont. Cad. : 3a16ca

traverse de
chemin de fer

Ancienne
ligne de
chemin de
fer

AW 39

ZK 24

propriété future de la Commune de Ruffey-sur-Seille
terrain destiné à être cédé au département du Jura
propriétés future de M. André GUYENNOT

Affaire n° : 15060
Date : 01 mars 2023
Responsable : Jean-Baptiste DIGARD
Agence : MONTMOROT
www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr | 03 84 47 15 76

AW 42

176
Contenance cadastrale : 7ha24a02ca

AW/41

AW 51

AW 95

AW 86

AW 36

AW 41

AW 37

AW 38

Agrandissement. Echelle : 1/1000

LEGENDE

application cadastrale
à titre indicatif
bâti cadastre
nouvelle borne métai
nouvelle limite
division en cours
borne résine
mur ou muret
aqueduc

Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le 25/09/2023

ID : 039-213904717-20230915-2023093-DE

Reçu en préfecture

NOTA : - L'application graphique du plan cadastral n'a pas de valeur juridique.

200m

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 15 septembre 2023

N° 4

Date de convocation :
11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre, à 20 heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres présents :

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Christian BOISSON,
Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy FAUTRELLE, Michelle
GENTIL, Guy JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX,
Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Catherine BERTIN donne pouvoir à Emmanuel BILLET,
Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX,
Jean-François MICHEL donne pouvoir à Christian BOISSON.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

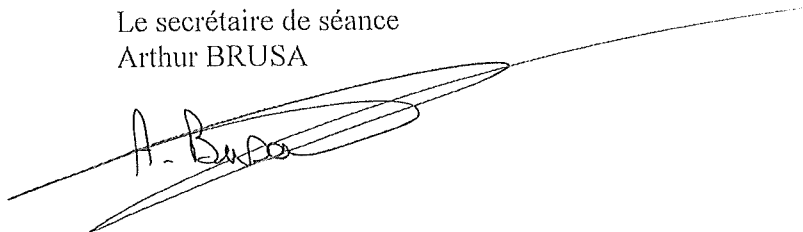
Objet : Consultation sur le réaménagement et l'agrandissement de la déchetterie de Bletterans :
avis du conseil municipal.

Le Maire indique qu'une enquête publique est actuellement en cours, concernant « le réaménagement
et l'agrandissement de la déchetterie située sur la commune de Bletterans ».

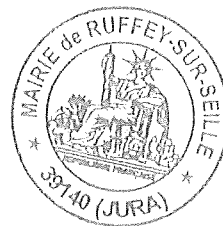
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

NE MENTIONNE aucunes objections ou remarques particulières.

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA



Le Maire,
Emmanuel BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 15 septembre 2023

N° 5

Date de convocation :
11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre, à 20 heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convocé, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres présents :

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Christian BOISSON,
Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy FAUTRELLE, Michelle
GENTIL, Guy JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX,
Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Catherine BERTIN donne pouvoir à Emmanuel BILLET,
Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX,
Jean-François MICHEL donne pouvoir à Christian BOISSON.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Recensement population 2024 nomination de deux agents.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

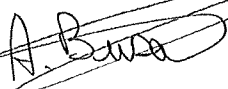
VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » et notamment ses articles
156 suivants fixant les modalités de la procédure du nouveau recensement,

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de nommer les agents recenseurs qui effectueront les
opérations de collecte,

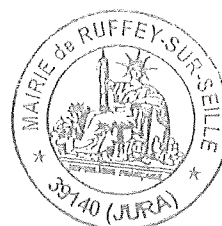
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

RETIENT les candidatures de Madame Maggy JULIAN et Monsieur Gérard MICHAUD

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA



Le Maire,
Emmanuel BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 15 septembre 2023

N° 6

Date de convocation :
11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre, à 20 heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convocé, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres présents :

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Christian BOISSON,
Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy FAUTRELLE, Michelle
GENTIL, Guy JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX,
Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Catherine BERTIN donne pouvoir à Emmanuel BILLET,
Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX,
Jean-François MICHEL donne pouvoir à Christian BOISSON.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

**Objet : Chaufferie bois : attribution du marché et approbation plan prévisionnel de
financement.**

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- Celle du 04/02/2022 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage,
- Celle du 02/06/2022, approuvant l'étude de faisabilité APS-APD réalisée par le bureau
d'études INGETEC'S de LONS LE SAUNIER,
- Celle du 09/12/2022 approuvant l'APD fixant le coût prévisionnel des travaux à 194 000 € HT,
- Celle du 24/03/2023 déclarant la consultation du 07/02/2023 infructueuse et autorisant le
SIDEC à relancer une nouvelle consultation.

Le 26 juin 2023 le résultat de l'appel d'offres a été présenté en mairie par M. Gosselin du SIDEC
mandataire du maître d'ouvrage accompagné de M. Caire du cabinet d'étude Ingetecs.

Trois propositions ont été reçues. La candidature de l'entreprise Turin n'a pas pu être retenue car la
partie maçonnerie et électricité n'ont pas été renseignées dans le DPGF, et il n'y avait pas de note
méthodologique. L'entreprise EIMI a proposé une variante, mais reste plus chère que son concurrent.
L'entreprise MOLIN est la mieux placée.

Il est proposé de retenir l'entreprise MOLIN SAS, pour un montant de 183 572,18 € HT (soit
220 286,62 € TTC).

Le plan prévisionnel de financement actualisé est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES		HT	
COÛT DES TRAVAUX	Taux %	199 749.32 €	239 699 €
Honoraires de Maîtrise d'Œuvre (MOE) + Avenant		13 520.00 €	16 224 €
Assistance SIEDEC (Mandat)		4 738.00 €	5 686 €
Bureau de contrôle (CT)	2%	1 800.00 €	2 160 €
Frais de publicité		720.00 €	864 €
Révision de prix	8%	15 979.95 €	19 176 €
Branchements, divers et Imprévus	10%	12 500.00 €	15 000.00 €
TOTAL		249 007.27 €	298 808.72 €

SUBVENTIONS		MONTANT	
ADEME - Étude de faisabilité	70%	Escomptée	2 100.00 €
État - DETR 2022	40%	Escomptée	49 871.00 €
ADEME - Contrat dév. ENR (Siedec)	Calculé sur prod. et ml	Escomptée	86 940.00 €
RégionBFC - Bois Énergie_Réseau Chaleur	A SOLLICITER	Escomptée	58 000.00 €
TOTAL			196 911.00 €

FCTVA (16,404%)	49 016.58 €
AUTOFINANCEMENT INTERNE OU EXTERNE	52 881.14 €
TOTAL DES RECETTES	298 808.72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

RETIENT l'entreprise MOLINS SAS pour un montant de 183 572,82 € HT (soit 220 287,38 € TTC),

AUTORISE le Président du SIEDEC à passer le marché avec l'entreprise retenue pour un montant de 183 572,18 € HT (soit 220 287.38 € TTC),

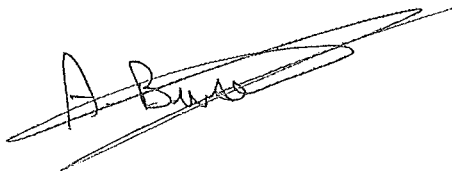
ACTE que la dépense globale prévisionnelle pour l'opération (y compris travaux d'accessibilité du camion de livraison du combustible et dépenses annexes) est de 249 007.27 € HT soit 298 808.72 € TTC et arrête le plan de financement correspondant (ci-annexé),

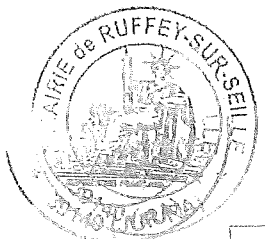
DELEGUE à Monsieur le Maire tous les pouvoirs dévolus à l'acheteur par le Code de la Commande Publique nécessaires à la passation et l'exécution dudit marché, y compris la passation des avenants quel que soit leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget.

ASSURE le financement de cette opération, par autofinancement interne et par financement externe provenant notamment du FCTVA.

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA

Le Maire,
Emmanuel BILLET





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 15 septembre 2023

N° 7

Date de convocation :
11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre, à 20 heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convocé, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres présents :

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Christian BOISSON,
Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy FAUTRELLE, Michelle
GENTIL, Guy JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX,
Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Catherine BERTIN donne pouvoir à Emmanuel BILLET,
Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX,
Jean-François MICHEL donne pouvoir à Christian BOISSON.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Construction bâtiments scolaire et espace petite enfance : décision sur les 10 lots suite au retour des appels d'offres.

Vu les délibérations prises lors des précédentes réunions de conseil municipal :

- Celle du 30/01/2021 : lancement d'études pour le projet de construction des bâtiments scolaire et MAM,
- Celle du 04/04/2021 : choix du maître d'œuvre pour la création des bâtiments scolaire et MAM,
- Celle du 11/06/2021 : validation de la phase esquisses et mise en œuvre de la phase B (avant-projet sommaire, avant-projet détaillé et demande de permis de construire),
- Celle du 19/11/2021 : validation de l'avant-projet établi par le maître d'œuvre et sollicitation de subventions auprès de l'état, la région, de la communauté de commune bresse haute seille, de la CAF et de l'ADEME.
- Celle du 04/02/2022 : validation de l'avant-projet définitif,
- Celle du 23/09/2022 : validation de la phase APD, maîtrise d'œuvre, demande de subventions.

Le Maire a eu contact le 6 septembre 2023 avec la micro crèche de Bletterans « les petits curieux » qui a présenté son activité. Cette structure souhaite laisser le local de Bletterans rue du rondeau vieillissant et serait favorable à relocaliser ses 12 places d'accueil à Ruffey sur Seille. Des enfants de Ruffey sont déjà accueillis dans cette structure à Bletterans.

Le Maire indique que le 23 mai 2023, les résultats de l'appel d'offres des 10 lots ont été présentés en mairie par M. Gosselin du SIEC mandataire du maître d'ouvrage accompagné du cabinet d'étude Ingetecs représenté par M. Legris, du cabinet économiste Broissiat représenté par Mme Miny et de l'architecte M. Bois accompagné de son successeur Mme Paris.

Une réunion complémentaire a eu lieu le 13 juin 2023 en mairie afin de modifier le Cahier des Clauses Techniques et Particulières des lots 9 (chauffage ventilation) et 10 (électricité).

Il est proposé :

Lot N°1 (Terrassement / Maçonnerie / VRD) : retenir par principe l'entreprise CANIOTTI pour un montant de 213 134,35 € HT, (7 entreprises ont répondu).

Lot N°2 (Charpente bois / Couverture bac acier / Zinguerie / Mob / Bardage) : renégocier ce lot avec les quatre entreprises ayant rendu une offre conforme mais dont les prix sont supérieurs à l'estimation.

Lot N°3 (Menuiseries extérieures / Métallerie) : retenir par principe l'entreprise DUCROT pour un montant de 69 478,60 € HT.

Lot N°4 (Menuiseries intérieures bois) : retenir par principe l'entreprise PEGUILLET pour un montant de 43 027,49 € HT.

Lot N°5 (Doublages / Cloisons / Peintures) : renégocier ce lot avec les six entreprises ayant rendus une offre conforme mais dont les prix sont supérieurs à l'estimation.

Lot N°6 (Faux plafonds) : retenir par principe l'entreprise BONGLET pour un montant de 21 424,61 € HT.

Lot N°7 (Revêtements des sols collés et scellés / Faïences) : renégocier ce lot avec les trois entreprises ayant rendus une offre conforme mais dont les prix sont supérieurs à l'estimation.

Lot N°8 (Plomberie sanitaire) : retenir par principe l'entreprise LACLERGERIE (en version de base), pour un montant de 32 235,60 € HT.

Lot N°9 (Chauffage / ventilation) : relancer une consultation pour ce lot car une seule entreprise a répondu avec une offre bien supérieure à l'estimation.

Lot N°10 (Électricité-courants faibles) : relancer une consultation en modifiant le CCTP pour permettre notamment des variantes sur les choix des luminaires et enlever des prestations surabondantes. Quatre entreprises ont répondu à ce lot avec des prix largement au dessus de l'estimation.

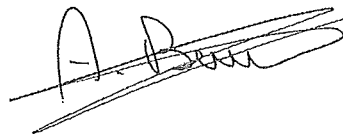
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : 7 voix pour, 7 voix contre (Guy JEANDOY, Françoise BROCARD, Annie RENARD, Rachel ALBERTINI, Michelle GENTIL, Thierry JOUBERT et Véronique RAMEAUX), 1 abstention (Arthur BRUSA).

DECIDE de retenir par principe les entreprises mentionnées ci-dessus pour les lots 1, 3, 4, 6 et 8 dans l'attente de la vision globale de l'appel d'offres.

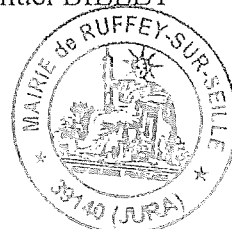
AUTORISE la relance d'un appel d'offre pour les lots n°9 et 10.

CHARGE le SIDEDEC de négocier avec toutes les entreprises qui ont répondu au marché pour les lots n°2, 5 et 7.

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA



Le Maire,
Emmanuel BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 15 septembre 2023

N° 8

Date de convocation :
11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre, à 20 heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convouqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres présents :

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Christian BOISSON,
Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy FAUTRELLE, Michelle
GENTIL, Guy JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX,
Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Catherine BERTIN donne pouvoir à Emmanuel BILLET,
Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX,
Jean-François MICHEL donne pouvoir à Christian BOISSON.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Travaux du vieux pont : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Ruffey-sur-Seille et l'EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et Gestion de l'Eau) Seille et Affluents (ESA), pour l'élaboration des dossiers d'autorisation et les demandes de subventions.

Le Maire indique que le vieux pont connaît des problèmes d'étanchéité endommageant la structure de l'ouvrage. Ces défauts ont été mis en évidence lors d'une étude commandée par l'EPAGE dans le cadre de son projet d'aménagement de la Seille dans la traversée de Ruffey et de l'amont du canal de la Molette. L'EPAGE compte effectivement intervenir sur le radier du vieux pont afin d'assurer sa franchissabilité en période d'étiage.

Pour mémoire, des travaux d'étanchéité ont été réalisés sur le vieux pont en 2001. L'étanchéité horizontale du tablier a été effectuée mais elle montre ses faiblesses en absence de remontées d'étanchéités verticales au niveau des parapets.

L'EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et Gestion de l'Eau) Seille et Affluents (ESA), est compétant pour les travaux de restauration morphologie de la Seille et du canal de la molette. La commune est propriétaire du vieux pont donc les frais des travaux incombent la mairie.

Par convention l'ESA propose, pour simplifier les procédures administratives, que la commune donne délégations pour le dépôt du dossier d'autorisation d'urbanisme et les demandes de subventions.

L'estimation des travaux à réaliser s'élève à 354 864 € HT (détails ci-dessous). Les travaux préparatoires nécessaires pour les parties immergées peuvent être mutualisés si les travaux sont concomitants. Ainsi, 27 900 € HT peuvent être pris en charge par l'EPAGE.

Les subventions espérées représentent 80 % des études et travaux qui se décomposent ainsi : 25% de la part de la DRAC et 55% de la part du FEADER. Il reste un autofinancement par la commune de 20%.

Détail et estimatif des travaux :

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le



ID : 039-213904717-20230915-2023098-DE

Estimatif des travaux

U Quantité PU Total

Phase 1 - Restauration des parties immergées du pont

Travaux généraux pour mise hors d'eau

1.1	Installation et repli de chantier				8 900,00 €
1.2	Reconnaissance des travaux Etudes d'exécution				3 360,00 €
1.3	Balisage, signalisation, protection de chantier : Accès au chantier - pallissades, ...				2 200,00 €
1.4	Gestion de l'écoulement du ruisseau pendant les travaux, mise en place d'un batardeau, pompage, mise hors d'eau d'une zone de travail y compris réalisation d'une pêche électrique				13 440,00 €
Total travaux mise hors d'eau					27 900,00 €

Travaux de réparation des parties immergées

1.5	Confortement des socles de fondation par coulage de coulis chaux/brique piliée/sable	m3	25,00	560,00 €	14 000,00 €
1.6	Refichage des pierres des socles	m3	1,00	3 350,00 €	3 350,00 €
1.7	Réparation au mortier de type Lanko 150 ou MAP Antique des avant et arrière becs	m²	35,00	220,00 €	7 700,00 €
1.8	Cloutage par épingles en fibres de basalte du mur latéral rive droite en aval				4 500,00 €
1.9	Après dépose de l'enrochement, reprise en sous œuvre des fondation et du parement du mur				5 000,00 €
1.10	Démontage et remontage de la partie haute en angle (côté escalier) du mur latéral en pierre rive gauche en amont				16 800,00 €
1.11	Dossier des Ouvrages Exécutés				650,00 €
Total travaux de réparation					52 000,00 €

Total Phase 1 HT 79 900,00 €

Phase 2 - Restauration des parties hors d'eau du pont - Travaux Monuments Historiques

Travaux préparatoires

2.1	Installation et repli de chantier				8 900,00 €
2.2	Balisage, signalisation, protection de chantier : Accès au chantier - pallissades, ...				6 000,00 €
2.3	Montage de l'échafaudage suspendu (hors d'eau), à faire en trois phases, compris protections contre la pollution de l'eau	m³	480,00	56,00 €	26 880,00 €
2.4	Elimination de la végétation compris enlèvement des racines et évacuation				1 150,00 €
2.5	Nettoyage des parements à l'eau sous pression des voûtes	m²	300,00	9,00 €	2 700,00 €
2.6	Nettoyage des parements à l'eau sous pression des tabliers et tympan	m²	180,00	10,00 €	1 800,00 €
2.7	Purge de l'ensemble des joints	m²	480,00	40,00 €	19 200,00 €
Total travaux préparatoires					66 630,00 €

Travaux de consolidation

2.8	Réparation avec mortier spécifique des pierres abîmées	m3	30,00	130,00 €	3 900,00 €
2.9	Cloutage par épingles en fibres de basalte de moellons d'extrémité des tympan	U	10	420,00 €	4 200,00 €
2.10	Remise en place de pierres similaires à l'existant dans cavités des extrados et bandeaux voussoirs, fixation par cloutage par épingles en fibres de basalte	U	12	800,00 €	9 600,00 €
2.11	Cloutage par épingles en fibres de basalte ponctuels des tympan	U	12	420,00 €	5 040,00 €
2.12	Cloutage par épingles en fibres de basalte pour dépose des tirants d'enserrement	U	1	8 000,00 €	8 900,00 €
2.13	Dépose de la structure métallique d'enserrement de l'arche centrale en forme d'anse de panier				800,00 €
2.14	Provision pour fourniture et pose de pierres de taille pour murs et voûtes	m3	6,50	6 000,00 €	39 000,00 €
2.15	Rejointement de l'ensemble des murs, voûtes et becs	m²	480,00	70,00 €	33 600,00 €
Total travaux de consolidation					105 040,00 €

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le 25/09/2023

Berzel
Levraut

ID : 039-213904717-20230915-2023098-DE

Travaux d'étanchéité du tablier

2.15	Depose en pied de parapets des pavés en béton sur une largeur de 80cm compris fouille	m²	40,00	135,00 €	5 400,00 €
2.16	Dépose soignée des chasses roues compris stockage pour repose	U	8	100,00 €	8 900,00 €
2.17	Après dépose des pavés, décaissement sur une hauteur de 70 cm jusqu'à la voûte	m3	28,00	35,00 €	980,00 €
2.18	Fourniture et mise en œuvre d'un coulis chaux/brique pillée/sable par gravitation pour conforter l'extrados de la voûte	m3	60,00	200,00 €	12 000,00 €
2.19	Fourniture et pose de deux margelles en béton préfabriqué, posées sur mortier de chaux, pour une margelle verticale et une horizontale	ml	40,00	300,00 €	12 000,00 €
2.20	Fourniture et pose d'un géomembrane d'étanchéité non adhérente compris relevés d'étanchéité, engravures dans parapets. Système d'évacuation des EP par tuyau PVC compris traversée du tablier en retour par carottage et rejet dans tranchées drainantes, remblaiement par graviers.	m²	90,00	80,00 €	7 200,00 €
2.21	Fourniture et pose de pavés en pierre calcaire type VERGER dans l'Yonne pour réalisation d'un caniveau compris grilles d'évacuation EP	m²	35,00	380,00 €	13 300,00 €
2.22	Reparation des chasse roues par mortier de réparation, repose et nettoyage	U	8	300,00 €	8 900,00 €
2.23	Travaux de scarification de l'enrobé et fourniture et pose d'un enrobé en raccordement après pose des pavés	m²	47,20	120,00 €	5 664,00 €
2.24	Travaux d'étanchéité de la couvertine du parapet compris dépose, mise en œuvre d'une étanchéité liquide, repose de la couvertine et rejointoiement	ml	53,00	150,00 €	7 950,00 €
Total travaux d'étanchéité					82 294,00 €

Dossier des Ouvrages Exécutés

1.10 Dossier des Ouvrages Exécutés (dossier DRAC)

1 000,00 €

Total Phase 2 HT 254 964,00 €

Estimation Récapitulatif Phase 1 79 900,00 € HT
Phase 2 254 964,00 € HT

Total estimation des travaux 334 864,00 € HT

Honoraires de maîtrise d'œuvre 20 000,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention.

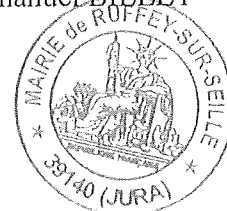
INSCRIT les crédits au budget

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA

A. Brusa

Le Maire,
Emmanuel BILLET

[Signature]



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 15 septembre 2023

N° 9

Date de convocation :

11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre, à 20 heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents :

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Christian BOISSON,
Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy FAUTRELLE, Michelle
GENTIL, Guy JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX,
Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Catherine BERTIN donne pouvoir à Emmanuel BILLET,
Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX,
Jean-François MICHEL donne pouvoir à Christian BOISSON.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration du vieux pont de
Ruffey-sur-Seille avec le groupement de l'atelier d'architectures Giulio BALDUINI,
mandataire et le Cabinet Philippe GRANDFILS SA Économiste de la Construction,
co-traitant.

Suite aux défauts d'étanchéité endommageant la structure du vieux pont, le maître ouvrage (la
commune) propose de confier au maître d'œuvre (Monsieur Balduini architecte associé à Monsieur
Grandfils économiste) les missions suivantes :

- La production du projet d'étude détaillé et dossier de consultation des entreprises PRO/DCE
- L'assistance du contrat travaux ACT
- La direction de l'exécution des travaux DET
- L'assistance aux opérations de réception AOR

Les montants des honoraires s'élèvent à 20 000 € HT (15 800€ HT pour le cabinet Balduini et 4 200€
HT pour le cabinet Grandfils)

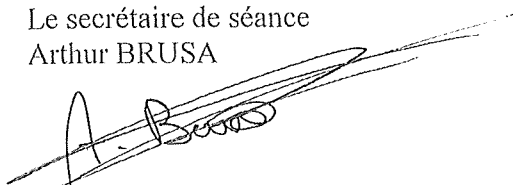
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

RETIENT l'architecte Monsieur Balduini associé à l'économiste Monsieur Grandfils

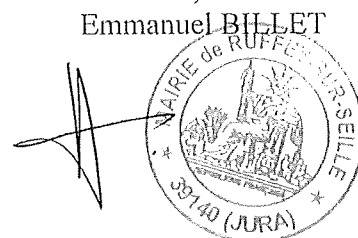
AUTORISE le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre, l'acte d'engagement et tout document.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA



Le Maire,
Emmanuel BILLET



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 15 septembre 2023**

N° 10

Date de convocation :

11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre, à 20 heures

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents :

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy FAUTRELLE, Michelle GENTIL, Guy JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Catherine BERTIN donne pouvoir à Emmanuel BILLET, Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX, Jean-François MICHEL donne pouvoir à Christian BOISSON.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Etude de la demande de transfert de voiries communautaires de la CCBHS à la commune.

Le Maire annonce que la CCBHS souhaite transférer à la commune 4,573 km de voiries sur le territoire communal classés actuellement comme d'intérêt communautaire. La nouvelle proposition de classement est la suivante :

ROUTE	INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE longueur (m)	INTÉRÊT NON COMMUNAUTAIRE longueur (m)
39471 - CHE DE BARD A SAINT-DIDIER	0	356
39471 - CHE DE BARD AU GRAVIER	2139	0
39471 - CHE DE LA BRIZARDE	501	195
39471 - CHE DE LA PRAIRIE	70	1363
39471 - CHE DE LA RUE BORGNE	541	0
39471 - CHE DE LA SCIERIE	159	0
39471 - CHE DE LONGEFIN	101	0
39471 - CHE DES VIGNASSES	0	1039
39471 - CHE DU GRAVIER	3256	0
39471 - LE PONTOT	135	0
39471 - R DE LA HALLE	85	0
39471 - R DE LA LEVEE	90	0
39471 - R DES BOURGEONS	307	0
39471 - R DES MAILLIE	68	0

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 039-213904717-20230915-20230910-DE

Bercy
Le 25/09/2023

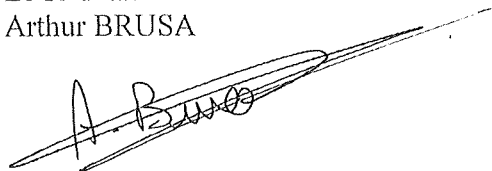
39471 - R DES PRES DE L ETANG	123	0
39471 - R DES SAUGES	550	77
39471 - R DU CHATEAU	12	0
39471 - R DU CHATEAU DE BARD	1087	0
39471 - R DU GRAVIER	0	125
39471 - R DU MOULIN	113	0
39471 - R DU PETIT RONDEAU	222	42
39471 - R DU PONTOT	1898	93
39471 - R DU RAFFOUR	314	0
39471 - R FRANCHE	91	0
39471 - R NEUVE*	728	0
39471 - R SAINT-AGNAN	13	0
39471 - R SAINT-AIGNAN	440	940
39471 - R SAINT-CHRISTOPHE	320	0
39471 - RTE DE JUHANS	1712	343
39471 - RTE DE PROBY	493	0
	15 568	4 573

Il n'est prévu aucune somme compensatrice pour ce transfert. Pour information, le transfert d'un km de voirie à la CCBHS est compensé à hauteur de 3 170 € annuels (montant voté en CLECT le 22/06/2021).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité se prononce

CONTRE la prise de compétence de voiries actuellement communautaires sans accompagnement d'attributions de compensations.

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA



Le Maire,
Emmanuel BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 15 septembre 2023

N° 11

Date de convocation :
11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre, à 20 heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents :

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Christian BOISSON,
Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy FAUTRELLE, Michelle
GENTIL, Guy JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX,
Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Catherine BERTIN donne pouvoir à Emmanuel BILLET,
Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX,
Jean-François MICHEL donne pouvoir à Christian BOISSON.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Affouage 2023

Monsieur Christian BOISSON rappelle que l'affouage 2023 s'effectuera dans les parcelles n°21 et 22
exploitées en 2022 et qu'il reste à distribuer les houppiers des chênes et hêtres pour un volume estimé
d'environ 134 m3.

Il est aussi prévu de réaliser un cloisonnement dans les parcelles n°15p et 19p pour environ 56 m3.

La parcelle n°17af bénéficiera d'une coupe d'éclaircie pour environ 62 m3.

Monsieur BOISSON présente le projet de règlement d'affouage 2023. Celui-ci prévoit que chaque
affouagiste devra présenter en mairie une attestation d'assurance de responsabilité civile. La date
limite d'inscription est fixée au 3 novembre 2023, le délai d'exploitation est fixé au 30 septembre
2024. Le reste du règlement est inchangé par rapport à celui de 2022.

L'estimation du volume d'affouage est estimé à 252 mètres cubes.

Il est proposé que la taxe du feu d'affouage soit fixée à 7 euros par mètre cube (identique à l'année
précédente), soit 1764 euros à diviser par le nombre d'affouagistes.

Vu la délibération du 9 décembre 2022 : assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le règlement d'affouage pour la campagne 2023-2024

FIXE le délai des inscriptions au 03 novembre 2023 et la date de fin d'exploitation au 30 septembre
2024

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

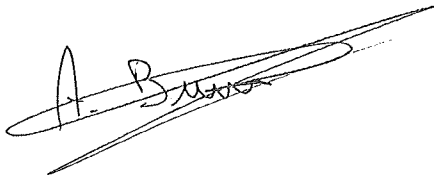
Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

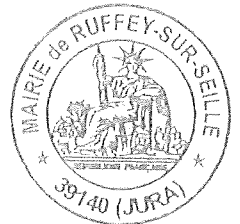
ID : 039-213904717-20230915-20230911-DE

DONNE délégation au Maire pour arrêter le nombre des affouagistes qui déterminera ainsi le montant de la taxe d'affouage selon la formule : montant de l'estimation en euros divisé par le nombre d'affouagistes arrêté par le Maire.

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA



Le Maire,
Emmanuel BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 15 septembre 2023

N° 12

Date de convocation :
11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre, à 20 heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents :

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Christian BOISSON,
Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy FAUTRELLE, Michelle
GENTIL, Guy JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX,
Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Catherine BERTIN donne pouvoir à Emmanuel BILLET,
Thierry JOUBERT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX,
Jean-François MICHEL donne pouvoir à Christian BOISSON.

Secrétaire de séance : Arthur BRUSA

Objet : Voyage du Conseil Municipal des Jeunes à Paris le 24 octobre 2023 : demande de subvention.

Monsieur le Maire fait part de l'organisation par la municipalité d'une visite à Paris pour le conseil municipal des jeunes de Ruffey sur Seille en lien avec Madame la députée Danielle BRULEBOIS qui fera visiter à l'assemblée nationale.

La date retenue sera le 24 octobre 2023. Notre visite sera associée à celle du conseil municipal des jeunes d'Orgelet avec qui nous voyagerons afin de mutualiser les coûts de déplacement. La part transport de Ruffey s'élève à 1 125€ TTC.

Le petit déjeuner et le dîner seront préparés par l'équipe accompagnatrice et pris lors du trajet. Le dîner sera pris dans un restaurant à Paris. Il est prévu de visiter le Panthéon et les Invalides.

Monsieur le Maire propose la gratuité de ce voyage aux jeunes membres des conseils municipaux des jeunes de 2023, 2022 ou 2021. Il propose d'inviter à ce voyage les agents de la commune. Ce voyage sera encadré bénévolement par les cinq adultes du conseil municipal qui animent ce groupe.

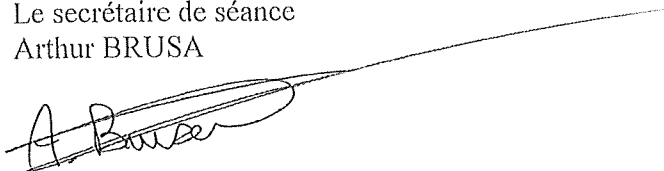
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE la gratuité de ce voyage pour les jeunes ayant participé au conseil municipal des jeunes de 2023, 2022 ou 2021 ainsi qu'aux cinq adultes accompagnateurs,

CONVIE gratuitement les agents communaux à ce voyage sur leur temps de travail.

SOLLICITE une subvention auprès de Madame la députée Danielle BRULEBOIS pour le repas du midi.

Le secrétaire de séance
Arthur BRUSA



Le Maire
Emmanuel BILLET

